



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 59646

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche quant à l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans le système éducatif français. De l'école élémentaire au baccalauréat, l'histoire et la géographie constituent un pilier essentiel de la formation humaniste et civique de tous les élèves, leur permettant de comprendre le monde contemporain et la société afin qu'ils puissent s'y insérer en citoyens conscients de leurs droits, de leurs devoirs et des principes qui les fondent. Pour ces raisons, l'Association des professeurs d'histoire et de géographie (APHG), demande que, dans la formation de tous les élèves, l'histoire et la géographie soient : reconnues dans la loi d'orientation sur l'école par une mention explicite des deux disciplines dans le « socle des fondamentaux » constitué par l'ensemble des connaissances et compétences indispensables, dont l'acquisition est garantie pendant la scolarité obligatoire ; évaluées, comme aujourd'hui, par une épreuve écrite obligatoire pour tous les élèves au brevet des collèges ; évaluées au baccalauréat par le maintien des épreuves terminales obligatoires, définies au plan national, quelle que soit la série. En conséquence, il souhaite recueillir son avis sur ce sujet et lui demande quelle disposition il compte adopter pour parvenir à cette juste et pertinente revendication.

Texte de la réponse

L'histoire, la géographie et l'éducation civique restent des disciplines obligatoires à l'école, au collège et au lycée. L'article 6 du projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école dispose que dans les connaissances et compétences indispensables à acquérir par chaque élève à la fin de la scolarité obligatoire figure « une culture humaniste et scientifique permettant l'exercice de la citoyenneté ». L'histoire, la géographie et l'éducation civique contribuent pleinement à la maîtrise de cette partie du socle. Ces disciplines font partie du tronc commun des disciplines obligatoires en classe de 3e. Dans le projet de brevet rénové, tous les élèves seront évalués en histoire-géographie et en éducation civique. De même au lycée, l'histoire et la géographie font partie des enseignements obligatoires du tronc commun de la classe de seconde générale et technologique et du cycle terminal de chacune des séries. Il n'a jamais été prévu de les exclure de l'examen du baccalauréat.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59646

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2005, page 2325

Réponse publiée le : 19 avril 2005, page 4073